

ACTION EN CONSPIRATION COMMERCIALE

M. J. M. Fortier, fabricant de cigares et de cigarettes vient d'intenter, par l'entremise de son avocat, M. E. N. St-Jean, une action contre les directeurs de la American Tobacco Co.

Dans sa disposition M. J. M. Fortier allègue que les défenseurs ont, en vendant leurs marchandises aux marchands de tabac forcé tous ceux-ci à signer un contrat en vertu duquel ils s'engageaient à ne pas tenir d'autres marchandises que celles de la compagnie défenderesse, sous peine de se voir par la suite refuser toute transaction avec elle. En signant le contrat et en s'y tenant, les marchands bénéficiaient d'un fort escompte. M. Fortier déclare que les défenseurs ont violé l'article 520 du Code Criminel qui se lit comme suit :

" Est coupable d'un acte criminel et passible d'une amende de pas plus de \$4,000 et de pas moins de \$200, ou d'un emprisonnement ne dépassant pas deux ans, et si c'est une corporation, elle est passible d'une amende de pas plus de \$10,000 et de pas moins de \$1,000, tout individu qui conspire, se coalise, convient ou s'entend avec un autre, ou avec une compagnie de chemin de fer, de steamers, de bateaux à vapeur ou de transport.

(a) Pour limiter indûment les facilités de transport, de production de fabrication, de fourniture, d'emménagement ou de commerce de tout article ou denrée qui peut faire l'objet d'un trafic ou d'un commerce; ou

(b) Pour restreindre le trafic ou le commerce de tout tel article ou denrée, ou lui nuire; ou

(c) Pour empêcher, limiter ou diminuer, indûment la fabrication ou la production de tout tel article ou denrée, ou pour en élever déraisonnablement le prix; ou

(d) Pour prévenir ou diminuer indûment la concurrence dans la production la fabrication, l'achat, l'échange, la vente, le transport ou la fourniture de

tout tel article ou denrée, ou dans les tarifs d'assurances sur la vie ou les propriétés. — 52 Vic., c. 41, art. 1."

M. E. N. St-Jean a reçu également instruction de M. J. M. Fortier, d'adresser une pétition au Procureur-Général afin d'obtenir un bref de scieria facias pour annuler la charte de la Compagnie.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de ces poursuites qui font aujourd'hui l'objet des conversations de tous dans les cercles commerciaux.

PETITES NOTES

On se préoccupe depuis quelque temps de la destruction intensive des poissons de mer par les nouveaux procédés de pêche. Certaines régions de nos côtes autrefois d'une grande richesse en poissons, sont aujourd'hui presque désertes.

Contrairement, dit un rédacteur du *Matin* à ce qu'on croyait lorsque notre législation de la pêche a été établie, il est aujourd'hui démontré que les poissons comestibles les plus intéressants, et notamment les poissons plats, se reproduisent au large, et que leurs œufs sont flottants.

Or, à partir de trois milles des côtes, la pêche est libre et pratiquée d'une manière tellement intensive que, dans la seule mer du Nord, travaillent plus de huit cents vapeurs presque tous anglais ou allemands; il en résulte, au moment de la ponte, une effroyable destruction d'œufs. Une sole, un maquereau, produisent en effet, jusqu'à sept cent mille œufs; une morue en pond jusqu'à neuf millions, un turbot jusqu'à quinze millions.

La destruction des œufs de homard n'est pas moins colossale. M. Wilmot, surintendant de la pisciculture au Canada, a calculé qu'en deux mois huit fabriques de conserves de homard avaient détruit dix-sept millions et demi d'œufs; or, il existe cinq cents fabriques analogues au Canada.

D'autre part, les œufs de la plupart des poissons comestibles, durant la pé-

riode où ils flottent, sont la proie d'une multitude d'animaux carnassiers; il en est de même des jeunes alevins, de sorte que c'est à peine si un œuf sur un million arrive à produire un poisson adulte.

N'obtiendrait-on pas un résultat utile en protégeant les œufs et les jours de nos poissons de mer, en les élevant, pour ainsi dire, en chartre privée et en les rejetant ensuite à la mer, dans des régions protégées elles-mêmes, où ils trouveraient d'excellentes conditions de développement et d'où ils émigreraient ensuite vers les régions de pêche?

L'expérience seule pouvait répondre à cette question. Elle a été tentée déjà aux Etats-Unis, où il existe deux établissements de pisciculture, ceux de Gloucester et de Wood's Roll, à Terre-Neuve où la morue et le homard sont cultivés, à l'île de Dildo, au Canada, à Flodevig, près d'Aundal, en Norvège, enfin à Durbar, en Ecosse. En 1895, l'établissement de Wood's Roll a jeté à la mer 175 millions de jeunes poissons ou de jeunes homards capables de se nourrir et de se défendre; en six ans, celui de Bay View, au Canada, a élevé près de sept cents millions de morues et deux millions et demi de homards. Le prix de revient ne dépasse pas dix centimes pour huit mille alevins quand on opère en grand.

Dans les localités soumises à un enseignement continu d'œufs on a vu le nombre des captures d'une sorte d'Alose, la *Clupea sapidissima*, doubler graduellement en huit ans. Il paraît impossible dès lors que l'industrie de la pisciculture ne soit pas largement rémunératrice.

Il y a deux articles pour la fabrication desquels on n'a pas encore trouvé une matière pouvant remplacer l'ivoire: les touches de piano et les billes de billard. Pendant les dix dernières années, on a employé 354,200 livres d'ivoire pour touches de piano et 127,600 pour billes de billard, contre 356,400 et 107,800 livres respectivement pendant la période précédente.



LIQUEURS FINES

Frederic Mugnier
DIJON, FRANCE.

LES PLUS HAUTES RECOMPENSES A TOUTES LES EXPOSITIONS.

8 Diplômes d'honneur, 55 Médailles d'or, Membre du Jury, Hors Concours, Médaille d'or Paris 1889.

— SPECIALITE —

Cacao l'Hara à la Vanille.

Curacao Triple Sec.

Prunelle de Bourgogne.

Bigarreau, Etc., Etc.

Crème de Menthe Verte.

Maraschino di Lara.

Crème de Framboise.

BOIVIN, WILSON & CIE, -- MONTREAL

SEULS AGENTS

FLEUR, GRAINS, LARD, POISSON

HUILE, BEURRE, SEL, SAINDOUX,
JAMBONS, BARLEY, CRUAU, FEVES,
SON, CRU, MOULEE, ETC., ETC.

PAR

GEO. TANGUAY

Magasins: 33 et 35, 34 et 36 rue St-André,

Bureau: 48 rue Saint-Paul, BASSE-VILLE

Quais: Rues St-André et Dalhousie

QUEBEC

POISSON !!

TEL. BELL 1454

Harengs Labrador, Morue Salée

La pêche ayant presque totalement manqué cette année, nous n'avons qu'un lot à offrir au commerce. Ne retardez pas et adressez-vous de suite à

LACASSE & LAFLEUR

MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES

Provisions, Produits de la
Ferme, Poisson, Etc.

191, des Commissaires, Montréal

CORRESPONDANCE SOLICITEE